

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 1^{er} avril 2019

OBJET :

PROJET DE FUSION DU
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'EXPLOITATION DES
CHAMPS CAPTANTS
D'ASNIERES-SUR-OISE
(SIECCAO) ET DU
SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ADDUCTION EN EAU
POTABLE DE
BELLEFONTAINE
(SIAEP)

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

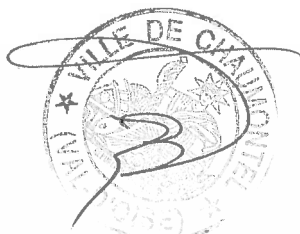
Présents : 15

Votants : 19

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 15 avril 2019

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2019/245

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle PARENT, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART, Monsieur Eric CASSERON, Madame Aude POIREE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Véronique PETIT, Madame Florence GABRY, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Monsieur Karim KENTACHE, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Olivier POIGNON, Madame Corinne TANGE, Monsieur Christophe VIGIER

PROCURATIONS : Madame Betty HUYLEBROECK pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT pouvoir à Monsieur Patrice BRONSART, Madame Pascale BAQUEVILLE pouvoir à Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Nuno CARNEIRO DIAS pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

EXCUSÉ(S) : Madame Martine GUENASSIA, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur André LEFEVRE

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

∞∞∞∞∞∞∞∞

Madame Evelyne POIGNON, conseillère municipale, membre titulaire au sein du SIECCAO pour représenter la commune, informe l'assemblée délibérante de l'arrêté préfectoral, reçu le 8 mars 2019, portant sur le projet de fusion du Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captants d'Asnières-sur-Oise et du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de Bellefontaine.

Les organes délibérants du SIECCAO et du SIAEP de Bellefontaine ont, respectivement, sollicité leur fusion par délibérations du 12 et 14 décembre 2018.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet doit être soumis au vote du conseil municipal pour avis.

Le SIECCAO assure la production et le transport de l'eau potable pour ses communes adhérentes depuis sa création en 1977, et vend son eau en gros à d'autres Syndicats d'eau potable.

Le SIECCAO est composé de neuf communes du département du Val d'Oise : Asnières-sur-Oise, Chaumontel, Luzarches, Noisy-sur-Oise, Saint-Witz, Seugy, Survilliers, Viarmes et Villeron et de sept communes du département de l'Oise : Coye-la-Forêt, La Chapelle-en-Serval, Mortefontaine, Orry-la-Ville, Plailly, Pontarmé et Thiers-sur-Thève.

Le SIAEP de Bellefontaine est spécialisé dans le secteur d'activité du captage, traitement et distribution d'eau.

Le SIAEP de Bellefontaine est composé de cinq communes du département du Val d'Oise : Bellefontaine, Fosses, Lassy, Le Plessis-Luzarches, Marly-la-Ville.

Ce nouveau syndicat fera l'objet d'une nouvelle dénomination et sera régit par des statuts (projet ci-annexé) définissant ainsi :

- Les dispositions générales ;
- Les compétences ;
- L'administration et le fonctionnement ;
- Le budget et ressources.

Le périmètre du Syndicat pourra être, ultérieurement, étendu dans les conditions fixées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet de fusion.

Le Conseil municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A la majorité :

- **Abstention** : 4 voix - *Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Betty HUYLEBROECK, Monsieur Georges SCHMITT, Monsieur Patrice BRONSART*

EMET un avis favorable sur le projet de fusion du SIECCAO et du SIAEP de Bellefontaine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

